

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Nombre de membres :

- . En exercice : 14
- . Présents : 11 puis 12
- . Votants : 13 puis 14

L'an deux mil vingt-trois et le vingt décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Jean-Claude BASSE, Mme Oana BRISCARU, M. Brice DELAHOUCHE, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Jessie MACCIO M. Jean-Jacques PEIRANO.

Arrivée de Mme Lydie BOTTACCHI à 18h11

Absents ayant donné procuration : M. Bertrand BUTIN à M. Rolland BALBIS, Mme Isabelle MICHEL à Mme Rose-Marie ESCARRAT

Absente : Mme Lydie BOTTACCHI jusqu'à 18h11

Secrétaire de séance : M. Pierre CONSTANS

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 7 décembre 2023
2. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Engagement du projet des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
4. Affaires diverses

Point 1 – D 75 2023 : Approbation du Procès-Verbal du 7 décembre 2023

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 décembre 2023 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

Il est voté à l'unanimité.

Point 2 – D 76 2023 : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. Le Maire rappelle que par délibération du 23 février 2023, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU.

Le 13 décembre, une première réunion a eu lieu avec les Personnes Publiques Associées (PPA). S'en est suivie une réunion publique avec les administrés.

Il convient maintenant au Conseil Municipal de débattre sur les orientations générales du projet du PADD.

Ce projet s'articule autour de cinq axes :

- Axe 1 : Maîtriser le développement urbain du territoire afin de conserver le cadre de vie et assoir le rôle fédérateur du village rassemblant les principaux commerces et équipements publics,
- Axe 2 : Poser les conditions pour la préservation et le développement de l'agriculture,
- Axe 3 : Valoriser et pérenniser les pôles économiques existants et encourager le développement d'activités économiques notamment en lien avec l'économie touristique et les activités liées à la richesse du sol,
- Axe 4 : Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers en agissant sur le maintien des fonctionnalités écologiques et sur leur rôle structurant dans le paysage,
- Axe 5 : Anticiper la survenance de risques dont la présence est avérée sur le territoire.

M. Le Maire propose de débattre sur le projet de PADD.

Martine FAYAUBOST, s'étant absentée avant la fin de la réunion publique, demande quelles sont les questions qui ont été posées.

M. le Maire et Jessie MACCIO précisent que les questions portaient beaucoup sur les besoins d'eau, la hauteur des haies et des clôtures mais également sur l'esthétique de celles-ci (privilégier le végétal).

M. le Maire indique que ces éléments seront inscrits dans le règlement de zonage. Ce travail sera entrepris en février 2024.

Jessie MACCIO trouve qu'il y a une bonne répartition entre les constructions et les zones agricoles.

M le Maire souhaite préserver le village et plus particulièrement les commerces du centre tel que l'épicerie.

Un travail d'élagage est en cours pour abattre des arbres morts ainsi que pour couper les branches des platanes malades de la place Général de Gaulle et du bord de la rivière. Le résultat n'est pas très esthétique.

En effet, un diagnostic réalisé en amont par un service spécialisé de l'ONF a démontré que certaines branches très malades pouvaient rompre et qu'il fallait par mesure de sécurité les retirer.

Vincent VAGH précise que l'intérieur des branches était très attaqué par la maladie. Michelle CREDOZ demande si cela va stopper la maladie.

M le Maire fait savoir qu'une désinfection du matériel a été réalisée entre chaque coupe mais le résultat n'est pas certain.

Concernant les parcelles agricoles, elles doivent être maintenues.

Brice DELAHOUCHE demande si on peut en intégrer d'autres. M le Maire répond de façon positive.

Michelle CREDOZ s'interroge sur le fait que tous les terrains agricoles ne sont pas exploités. Les propriétaires ne sont pas dans l'obligation de louer leurs terres mais dans certains cas, pour permettre l'extension d'une exploitation, des procédures peuvent être lancées par la Chambre d'agriculture et la SAFER.

M Le Maire rappelle que la loi ZAN oblige les Communes à réduire de moitié la consommation de l'espace réalisée dans les dix années précédentes (2011/2021)

Vincent VAGH s'interroge sur l'absence des pompiers lors de la réunion des PPA.

M. le Maire précise qu'ils interviendront lors de la prochaine réunion qui concernera le zonage parcellaire. S'en suivra une réunion publique.

Comme pour chaque révision du PLU, Il y aura des administrés satisfaits et d'autres mécontents.

M. le Maire indique que certaines zones passeront inconstructibles mais qu'une fois les travaux d'accès et de réseaux réalisés, celles-ci pourraient redevenir constructibles.

Vincent VAGH s'inquiète sur le fait que de nombreux dossiers vont être déposés au service urbanisme. M. le Maire en est conscient. Il précise que des outils peuvent être mis en place tel que le sursis à statuer de 18 mois qu'il présentera lors du prochain conseil municipal.

Un commissaire enquêteur sera désigné et les administrés pourront exposer leurs réclamations. Il étudiera ensuite les demandes et donnera un avis au préfet qui rendra la décision définitive.

Le débat est clos.

Point 3 – D 77 2023 : Engagement du projet des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

M Le Maire précise que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « *planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires* ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque au sol et/ou sur bâtiments et ombrières, solaire thermique au sol et/ou sur bâtiments et ombrières, biogaz, éolien, biomasse, géothermie, pompes à chaleur aérothermique, valorisation de l'énergie fatale, hydroélectricité et la valorisation énergétique des déchets). Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Une concertation du public est obligatoire mais il convient de définir les modalités qui ne sont pas inscrites dans la loi.

La concertation pourrait être la suivante :

- Concertation : présentation des cartographies définissant les zones répertoriées en consultation en mairie
- Publicité : par voie d'affichage sur les panneaux municipaux
- Recensement des remarques : registre en mairie
- Période de concertation : à définir

Martine FAYAUBOST fait remarquer que ce sujet complexe et compliqué nécessite des formations.

M. le Maire précise que Nathalie POILVEZ, agent au service de l'urbanisme, en a suivie et a participé à des réunions afin de mieux appréhender ce sujet.

M Le Maire indique qu'il serait favorable pour installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments. Mais, il est contre l'installation d'ombrière sur les parkings et de panneaux au sol (perte de terrain et impact sur la biodiversité). Il préfère mettre en place une éolienne. Les élus n'y sont pas favorables. M le Maire précise qu'une ligne électrique haute tension n'est pas plus esthétique.

Vincent VAGH pense que les panneaux vont dénaturer le village mais M le Maire répond que cela ne se voit pas. Les bâtiments de France ne peuvent plus refuser la pose de tels équipements. Martine FAYAUBOST précise que peu de personnes les installent.

Michelle CREDOZ demande si la géothermie ne pourrait pas être mise en valeur. M Le Maire répond que ce système fonctionne bien.

Jessie MACCIO demande à quoi ressemble une ombrière. L'exemple du parking Salamandrier est évoqué. En effet, pour l'ombre c'est bien mais pour l'esthétique c'est à revoir. Pour Draguignan, ces systèmes d'énergie renouvelables sont implantés dans une zone artisanale.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

Garage TASSELLI :

M Le Maire demande l'avis des élus sur l'acquisition de ce bien de gré à gré au prix de 33 000 €. La Commune n'a pas reçu de DIA car il s'agit d'une copropriété de + de 10 ans.

Il a rencontré le futur acquéreur qui n'a pas de projet particulier et qui est d'accord pour laisser la priorité à la Commune.

Vincent VAGH valide cet achat, Michelle CREDOZ également en précisant qu'il y a un manque de locaux. Cette observation est confirmée par Martine FAYAUBOST.

Au final, tout le monde accepte cette proposition d'achat.

La mairie va faire les démarches nécessaires.

Vœux :

Les vœux 2024 se dérouleront le samedi 6 janvier à 11h00 à la salle des associations.

Illuminations du village :

M. Le Maire indique qu'il a reçu des lettres de mécontentement concernant les illuminations de Noël. Il précise que les années précédentes les administrés n'étaient pas satisfaits alors que la commune avait payé 6000 €.

Il a été décidé, pour cette année, d'installer qu'un sapin sur la place du village.

Il est reproché que celui-ci n'est pas lumineux. Vincent VAGH précise que c'est par mesure de sécurité qu'il ne l'a pas été. Oana BRISCARU et Jessie MACCIO ne sont pas en accord avec cette décision.

Oana BRISCARU reproche à Vincent VAGH de ne pas avoir eu connaissance des prix proposés par la commerciale qu'ils avaient reçu ensemble.

M. le Maire propose de retravailler sur ce sujet avec Oana BRISCARU et Jessie MACCIO pour le budget 2024.

Martine FAYAUBOST précise que le vieux village a été décoré avec des petits objets de récupération par les Amis des fleurs afin d'égayer le chemin qui mènera au feu d'artifice du 31/12/23.

Pierre CONSTANS indique que la fête des enfants a été fort appréciée (spectacle, cadeaux et Père Noël), qu'il y avait beaucoup de monde. La commune a reçu des messages de remerciement.

Cercle de l'avenir :

La fermeture du Cercle de l'Avenir pose question. A la base, l'établissement devait fermer 15 jours mais il n'a toujours pas réouvert.

Vincent VAGH demande si l'occupation du domaine public a été réglé. Il s'avère que oui.

Il faudrait que cette structure se mette en règle conformément à son statut.

Démolitions :

La maison TOLEDO a été complètement rasée.

La piscine de la propriété Prévost a été rebouchée.

La maison PONS sera démolie après les fêtes mais un problème d'électricité est existant.

Villages Fleuris :

Martine FAYAUBOST informe le Conseil Municipal que le label « 2 fleurs » est maintenu et que la commune a reçu le prix régional pour le parc des grottes.

Jean -Claude BASSE félicite Alex DESIMONE mais Vincent VAGH précise que c'est toute l'équipe technique qui contribue à l'entretien et l'embellissement du parc.

Arbres :

M le Maire indique qu'un cyprès est en train de mourir à hauteur de l'aire de jeux du parc. Il faudra le couper.

Vincent VAGH rajoute qu'un cèdre a été abattu dans le jardin de la maison Arèse.

Eau :

Jessie MACCIO expose le problème du manque d'eau notamment concernant les nombreuses constructions en cours et à venir. Son sentiment est anxiogène.

M le Maire annonce qu'une sonde a été installée aux Alumines pour une période d'un an afin d'évaluer les niveaux.

Martine demande si la commune a obtenu une dérogation concernant l'utilisation de l'eau. Pour l'année 2023, rien n'a été vraiment acté.

Il faudra faire une nouvelle demande pour 2024.

Le prochain conseil municipal aura lieu avant la fin janvier mais aucune date n'a été arrêtée.

La séance est levée à 19h16.